



Communiqué

Communiqué de presse-vendredi 2 avril 2010

Jardinage : réduisons fortement les pesticides !

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, les Ministères de l'écologie et de l'agriculture signent aujourd'hui un accord-cadre avec les associations et professionnels du jardinage, pour réduire l'usage de pesticides par les jardiniers amateurs. FNE salue cette initiative qui conforte le Grenelle de l'environnement, mais regrette l'absence de la grande distribution.

Des enjeux non négligeables

Si l'agriculture est le principal utilisateur de pesticides en France, pas moins de 5% des pesticides sont employés en milieux non agricoles (jardins, espaces verts, voirie...). Disséminée sur l'ensemble du territoire et en contact direct avec la population, cette utilisation représente un enjeu majeur de santé publique et d'environnement.

Des actions en phase avec le Grenelle de l'environnement

L'accord-cadre signé aujourd'hui s'inscrit dans les objectifs du plan Ecophyto 2018 issu du Grenelle, qui vise à réduire de moitié l'usage des pesticides en France. Il prévoit des actions de sensibilisation des jardiniers, de formation des vendeurs, de soutien aux méthodes alternatives aux pesticides et de communication vers le grand public. Pour Claudine Joly, référente de FNE sur les pesticides : « *FNE ne peut que saluer cette initiative, qui rappelle que les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés par la réduction des pesticides : celle-ci nous concerne tous, professionnels comme amateurs.* »

L'absence regrettable de la grande distribution

Les grandes et moyennes surfaces, acteurs incontournables de la vente de pesticides aux particuliers, n'ont pas signé cet accord-cadre. Un très mauvais signal, selon FNE. Jean-Claude Bévillard, responsable des questions agricoles à FNE, explique : « *Nous regrettons vivement l'absence de la grande distribution de cet accord-cadre. Pour déclencher des changements de pratiques, chacun doit prendre ses responsabilités, à commencer par les vendeurs de pesticides.* »

Signez la pétition de FNE pour l'application du plan Ecophyto 2018 :

<http://www.fne.asso.fr/fr/actualites/petitions.html>